

Contrat pluriannuel 2022-2027, volet spécifique de l'université Bretagne Sud

Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu l'arrêté d'accréditation de l'université Bretagne Sud du 1^{er} juillet 2022 ;
Vu le rapport HCERES du 2 février 2022 ;
Vu la circulaire organisant le dialogue contractuel pour la période 2022-2027 ;
Vu l'information apportée au comité technique de l'UBS lors de sa séance du 28 novembre 2022 ;
Vu l'avis du Comité Social d'Administration en date du 2 mai 2023 (délibération 2022-23_CSA_10) ;
Vu l'avis du Conseil Académique plénier en date du 11 mai 2023 ;*

Les contrats des Établissements Publics à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) avec la tutelle s'organisent par vague (vague B pour la région académique de Bretagne) et ont une durée de 5 ans. Ils visent à rendre tangible le positionnement de chaque établissement et ses actions de développement et ainsi rattacher la subvention pour charge de service public au cadre singulier de chaque « site ».

Ils visent aussi à nourrir le dialogue stratégique de gestion annuel qui permet, dans une certaine mesure, d'abonder le financement en mobilisant les crédits d'intervention de l'État.

Le contrat de l'université Bretagne Sud est l'une des pièces constituant le « contrat pluriannuel de site de l'Alliance Universitaire de Bretagne » (AUB). Dans cet ensemble, il porte le nom de « volet spécifique de l'université Bretagne Sud ».

Il prend appui, d'une part, sur l'évaluation de l'établissement, de ses formations et de ses structures de recherche par le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) et, d'autre part, sur l'accréditation de ses formations par le CNESER.

C'est un document politique dans lequel la Présidente et son équipe impriment leur projet, mais aussi dans lequel la tutelle demande de faire figurer ou de mettre l'accent sur des politiques publiques particulières. Il fait donc l'objet d'un dialogue avec l'État.

C'est également un document qui opérationnalise l'action en lui donnant un cadre temporel (les jalons), et des mesures de suivi (les indicateurs).

C'est un document court qui ne contient pas l'entièreté des actions pour la période du contrat, mais qui organise les plus saillantes d'entre elles selon plusieurs grands axes. Le premier axe de chaque volet spécifique traite obligatoirement du site.

Il n'existe plus de référentiel d'indicateurs communs. Chaque établissement choisit les indicateurs qu'il souhaite pour mesurer la progression de ses actions.

Le présent contrat est donné pour la période 2022-2027, et donc une durée de 6 ans, en raison des effets durables de la crise COVID19 sur les calendriers des différentes vagues.

Les grandes dates du dialogue contractuel :

- Début du dialogue contractuel avec l'État : janvier 2022 ;
- Bilan du contrat précédent : février-mars 2022 ;
- Note politique adressée à la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) : février-mars 2022 ;
- Projet de contrat « non rédigé » : mars 2022 ;
- Rencontre avec la DGESIP et la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI) : 7 & 8 avril 2022 ;

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 8 juin 2023



- Vote du CNESER : mai 2022 ;
- Séminaire conjoint équipe, responsables des services : juillet 2022 ;
- Séminaire de l'équipe (le bureau de l'Université) : 29 et 30 août 2022 ;
- Version 1 et la première navette : septembre 2022 ;
- Version 2 et la seconde navette : février 2023 ;
- Version 3 « pré-CA » et la troisième navette : mars 2023 ;

À l'UBS, 40 personnes ont directement contribué à ce dialogue contractuel.

Les grands axes du contrat :

- Axe 1 : Saisir les opportunités stratégiques de l'Alliance Universitaire de Bretagne
- Axe 2 : Développer, par la recherche et l'innovation, la surface de contact entre l'UBS et les acteurs socio-économiques
- Axe 3 : Construire un réseau national et européen d'universités tournées vers l'innovation et le développement territorial
- Axe 4 : Soutenir et accompagner les composantes et les enseignants dans leurs initiatives et innovations en formation
- Axe 5 : Défendre le modèle d'une université inclusive, attentive aux grandes transitions qui s'imposent à nos sociétés
- Axe 6 : Gouvernance et pilotage : adopter une démarche d'amélioration continue et asseoir un modèle économique pérenne

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le volet spécifique de l'université Bretagne Sud du contrat pluriannuel 2022-2027.

Documents en annexe :

- Contrat pluriannuel de site de l'Alliance Universitaire de Bretagne (AUB) 2022-2027 : volet spécifique de l'UBS

Décompte des votes :

		<i>Suffrages exprimés :</i>	21
<i>Membres en exercice :</i>	27	<i>Pour :</i>	21
<i>Membres présents :</i>	16	<i>Contre :</i>	0
<i>Membres représentés :</i>	5	<i>Abstentions :</i>	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

